



Compte-rendu

Mercredi 4 novembre 2020

- Présents : Mme Orsini, Desmarres et Goute, MM. Chouette, Grasset, Thibault, Ouvrard et Farion
- Absent excusé : M. Leboucher
- Assistait également : M. Bocage

ODJ prévisionnel CM :

Programme *Petites Villes de Demain* : La commune a été retenue pour participer au Programme Petites Ville de Demain. Elle va exprimer sa volonté d'adhérer au programme avec la signature conjointe du Président de la CCALS. Ce programme ambitionne d'aider les communes à identifier les difficultés de leurs centres-bourgs, formaliser les besoins, la vocation qu'ils souhaitent donner, en lien avec le projet de territoire, apporter de l'ingénierie, du conseil, des aides financières, une aide pour recruter un animateur de centre-bourg ou un chargé de mission revitalisation, etc. Ce programme est prévu pour durer le mandat.

Confinement : Juridiquement, les communes ne peuvent pas apporter une aide financière directe aux commerces impactés par le confinement. Pourtant, elles se retrouvent souvent en première ligne face aux commerçants connaissant une situation tragique. La compétence appartient essentiellement sur le duo région-intercommunalité. La latitude se limite à pouvoir jouer sur les loyers de bâtiments appartenant à la commune, sur le droit de place, les redevances d'occupation du domaine public. La commune apporte aussi son aide en matière de communication. La nécessité que les commerçants se structurent en association se révèle encore plus, car le versement d'une subvention aurait été possible. L'association locale de commerçants, en sommeil, pourrait-elle se réveiller ?

Les membres de la commissions se mettent d'accord pour faire le tour des commerçants, entreprises pour échanger et leur poser la question, les motiver à relancer l'association. Un courrier leur sera adressé. Une réunion en visio pourrait être aussi envisagée en envoyant par mail un lien de façon à mobiliser les volontaires, avec la technicienne de la Chambre de Commerces.

Infos foncières :

Local boucherie : Comme voté au Conseil municipal, la commune a posé une enchère pour l'acquisition du bien immeuble accueillant la boucherie (avec le logement au 1^{er} etg) pour un montant de 21 000 euros et l'a emportée. La commune pourra prendre possession du bien, dans quelques mois. Quelques travaux sont à prévoir. Des porteurs de projet ont été contactés et semblent intéressés. A voir si positionnement sur une location-vente ou un bail commercial.

Local ancien atelier-relai : La signature de la cession est prévue pour fin novembre. Les futurs locataires se positionnent pour une occupation dès le 1^{er} décembre 2020. Il s'agit de 4 kinésithérapeutes.

Droit de préemption sur les fonds de commerce : Le dispositif n'existe pas sur la commune. Cette possibilité permettrait d'offrir à la mairie un nouveau moyen d'actions pour maintenir les commerces en centre-bourg. Cela permettrait notamment de limiter la vente des fonds à



Compte-rendu

Mercredi 4 novembre 2020

des investisseurs qui transforment en logements. La commission est favorable à la mise en place du dispositif.

Prochaine réunion mercredi 6 janvier – 18h30